

Comité exécutif du 13 octobre 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue au salon du maire, le 13 octobre 2016.

PRÉSENTS : M. Jean Tremblay, maire, Mme Sylvie Gaudreault, conseillère, MM. Claude Tremblay et Jacques Cleary, conseillers.

ABSENT : M. Luc Boivin, vice-président

ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. Michel Fortin, conseiller service aux citoyens, M. Gilbert Fortier, attaché politique, M. Louis Coulombe, directeur exécutif prévention éthique (partie de la séance), M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Caroline Dion, greffière.

À 9h00, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

1. PROCÈS-VERBAL

1.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 OCTOBRE 2016;** VS-CE-2016-1111

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 5 octobre 2016, dont une copie conforme a été remise à tous les membres du comité exécutif, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit avec la modification suivante :

- La résolution VS-CE-2016-1108, le code AO-2016-268 est retiré.

Adoptée à l'unanimité.

2. CORRESPONDANCE

2.1 **GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :**

2.1.1 **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE – PROJET DE RENOUVELLEMENT DES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE;**

Le 29 septembre 2016, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire informe la Ville de Saguenay qu'il existe maintenant un document d'orientation s'adressant aux municipalités régionales de comté (MRC) dans le cadre du projet de renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire.

2.1.2 **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE – RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL FORET – MAXIMISATION DE LA POSSIBILITÉ**

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 28 octobre 2016

FORESTIÈRE ET ENJEUX RELATIFS A L'ARBRE;

Le 6 octobre 2016, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire transmet à la Ville de Saguenay le rapport du groupe de travail Forêt – maximisation de la possibilité forestière et enjeux relatifs à l'arbre.

**2.1.3 MINISTÈRES DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE
ET DE L'ÉLECTRIFICATION – AIDE A L'AMÉLIORATION DU
RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – AMÉLIORATION DE LA
ROUTE DES SILLONS ET DU CHEMIN SAINT-LOUIS –
CONTRIBUTION FINANCIÈRE (DOSSIER 00024959-1);**

Le 23 septembre 2016, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Laurent Lessard informe la Ville de Saguenay qu'il octroie une contribution financière maximale de 45 000 \$ pour l'amélioration de la route des Sillons et du chemin Saint-Louis, circonscription électorale de Dubuc, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

**2.1.4 MINISTÈRES DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE
ET DE L'ÉLECTRIFICATION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU
RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – AMÉLIORATION DE LA
ROUTE DES SILLONS ET DU CHEMIN SAINT-LOUIS –
CONTRIBUTION FINANCIÈRE (DOSSIER 00024863-1);**

Le 21 septembre 2016, le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Laurent Lessard informe la Ville de Saguenay qu'il octroie une contribution financière maximale de 30 000 \$ pour l'amélioration de la route des Sillons et du chemin Saint-Louis, circonscription électorale de Dubuc, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

**2.2 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – DEMANDE DE SOUTIEN
FINANCIER À LA MRC;**

Le 9 septembre 2016, le conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay-Lac-Saint-Jean sollicite la Ville de Saguenay pour une contribution financière en regard du projet « Pour la santé de nos plans d'eau. »

**2.3 FJORD-DU-SAGUENAY – TEMPÊTE DE GRÊLE À SAGUENAY – DÉGÂT
CHEZ LES PRODUCTIONS AGRICOLES DU SECTEUR – APPUI À L'UPA
FJORD DU SAGUENAY;**

VS-CE-2016-1112

CONSIDÉRANT l'averse de grêle qui est tombée sur la Ville de Saguenay le 29 juillet dernier;

CONSIDÉRANT que tous reconnaissent que cette tempête exceptionnelle a causé des dégâts majeurs non seulement à tous les citoyens touchés, mais également à au moins une cinquantaine de producteurs agricoles du secteur;

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 28 octobre 2016

CONSIDÉRANT que les producteurs touchés ne détenaient aucune assurance couvrant les dommages causés aux cultures d'innovation;

CONSIDÉRANT que l'UPA Fjord-du-Saguenay demande à la Ville de Saguenay de l'appuyer dans ses démarches afin d'obtenir une indemnisation;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, l'UPA Fjord-du-Saguenay demande à la Ville de Saguenay de faire savoir que la tempête du 29 juillet fut un événement exceptionnel et sans précédent ayant causé des dégâts majeurs aux producteurs touchés et doit être caractérisé comme zones sinistrées;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay appuie l'UPA Fjord-du-Saguenay dans sa démarche visant la caractérisation des zones sinistrées suite à la tempête de grêle du 27 juillet dernier.

Adoptée à l'unanimité.

2.4 TOURISME SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – INFORMATIONS SUR DIFFÉRENTS ENJEUX DE L'INDUSTRIE;

Le 30 septembre 2016, Tourisme Saguenay-Lac-Saint-Jean remercie la Ville de Saguenay pour son implication et son importance au sein de l'association et l'informe sur les différents enjeux de l'industrie.

Cette correspondance est référée à Promotion Saguenay.

2.5 SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES – EXAMEN DE POSTES CANADA;

Le 7 septembre 2016, le syndicat des travailleurs et travailleuses des postes informe la Ville de Saguenay sur la deuxième étape de l'examen public sur l'avenir de Postes Canada et invite celle-ci à répondre au questionnaire du comité parlementaire.

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

3.1 CARACTÉRISATION DE LA TOITURE DU 2587, RUE ROUSSEL, CHICOUTIMI-NORD – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2016-1113

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur de service peut accorder une autorisation de dépense pour des services professionnels, mais doit indiquer cette dépense dans un rapport qu'il s'engage à transmettre au comité exécutif, à la première séance tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant cette autorisation;

À CES CAUSES, il est résolu :

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 28 octobre 2016

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme S.E.E.L. inc., par le directeur de service dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement VS-R-2008-55, afin de caractériser la toiture du 2587, rue Roussel, arrondissement de Chicoutimi;

ET QUE les fonds requis, n'excédant pas les limites autorisées (5 000 \$ incluant toutes les taxes), soient puisés à même le budget des honoraires de la Direction générale et de transférer l'argent dans le poste budgétaire : R150136-003.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 BIBLIOTHÈQUE DE LA BAIE - PROGRAMME FONCTIONNEL DES BESOINS – SERVICES PROFESSIONNELS – APPEL D’OFFRES 2016-303;
VS-CE-2016-1114

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement de la Direction des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la réalisation d'un programme fonctionnel des besoins de la bibliothèque de La Baie (appel d’offres 2016-303);

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire s’est vu attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70 % ce qui est une condition essentielle pour l’ouverture de l’enveloppe de prix;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture et l’évaluation des soumissions déposées :

TRINORD INC. (NEQ : 1171269047)
1020, rue Bouvier, suite 400, Québec (Qc) G2K 0K9
Pointage final : 79.89 Rang : 1 Prix : 15 521,63 \$, taxes incluses

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge au fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
TRINORD	1	Réalisation d’un programme fonctionnel des besoins de la bibliothèque de La Baie	13 500,00 \$
Total avant taxes :			13 500,00 \$
TPS :		5%	675,00 \$
TVQ :		9,975 %	1 346,63 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			15 521,63 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 1310100-24190.

Adoptée à l'unanimité.

3.3 REDDITION DE COMPTES AU 31 AOÛT 2016;
VS-CE-2016-1115

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 28 octobre 2016

Comité exécutif du 13 octobre 2016

QUE la Ville de Saguenay effectue les variations et ajustements budgétaires suivants :

▪ Augmentation des revenus améliorations locales (11440)	+ 14 350 \$
▪ Diminution des en lieu de taxes du gouvernement du Québec (12010)	- 50 000 \$
▪ Augmentation des en lieu de taxes du gouvernement fédéral (12200)	+ 100 000 \$
▪ Diminution des en lieu de taxes du gouvernement fédéral (12250)	- 50 000 \$
▪ Augmentation des transferts de droit – Compensation pour la collecte sélective des matières recyclables (14660)	+ 300 000 \$
▪ Augmentation des services rendus aux organismes municipaux – Hygiène du milieu (13452)	+ 125 000 \$
▪ Augmentation des revenus – Administration générale (15120)	+ 41 500 \$
(15180)	+ 41 500 \$
▪ Augmentation des revenus - Transport (15380)	+ 25 000 \$
▪ Augmentation/diminution des revenus – Hygiène du milieu (15410)	- 50 000 \$
(15412)	+ 25 000 \$
(15480)	- 32 000 \$
▪ Augmentation des revenus – Loisirs et culture (15702)	+ 55 000 \$
(15771)	+ 20 000 \$
▪ Augmentation des revenus – Réseau d’électricité (15910)	+ 300 000 \$
(15911)	+ 200 000 \$
▪ Augmentation des revenus – Autres (15940)	+ 16 000 \$
▪ Diminution des revenus de Licences et permis (14110)	- 110 000 \$
▪ Augmentation des revenus de droits de mutation immobilière (14150)	+ 200 000 \$
▪ Augmentation des revenus d’intérêts (14310)	+ 40 000 \$
(14315)	+ 23 500 \$
▪ Augmentation des cessions d’immobilisations (14490)	+ 50 000 \$
▪ Augmentation du budget des Communications (1970000-24190)	+ 20 000 \$
▪ Augmentation du budget des Affaires juridiques et du greffe (1200300 – 21410)	+ 20 000 \$
(1200300– 23110)	+ 20 000 \$
(1200500 - 24190)	+ 200 000 \$
▪ Diminution du budget du Service des finances (1320100 – 21410)	- 35 000 \$
(1320100 – 21414)	- 40 000 \$
(1320100 – 21420)	- 15 000 \$
(1320100 – 24170)	- 240 000 \$
(1320100 – 24520)	- 70 000 \$

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 28 octobre 2016

Comité exécutif du 13 octobre 2016

▪ Augmentation du budget de l'aide aux organismes (1320190 – 29700)	+ 200 000 \$
▪ Augmentation du budget des dépenses à répartir (1320180 - 21440)	+ 100 000 \$
▪ Augmentation du budget de la Sécurité publique (2100400 - 21440)	+ 270 000 \$
▪ Augmentation du budget des matières résiduelles (4000720 - 24460)	+ 125 000 \$
▪ Diminution du budget du logement social (1320820 - 29710)	- 80 000 \$
▪ Diminution du budget de l'aménagement, urbanisme et développement (6000300 - 21410)	- 100 000 \$
▪ Diminution du budget du Génie (6500000 - 21410)	- 50 000 \$
▪ Augmentation du budget pour la gestion de la franchise de hockey (1320890 - 29700)	+ 237 000 \$
▪ Augmentation du budget de la Culture, des sports et de la vie communautaire (7000000 - 26990)	+ 120 000 \$
▪ Augmentation/diminution du budget des Équipements motorisés (8300000 - 25150)	+ 150 000 \$
(8300110 – 26490)	+ 300 000 \$
(8300660 – 26310)	- 150 000 \$
▪ Diminution des frais de financement (1320090 - 28400)	- 15 000 \$
(1320900 – 28810)	- 60 000 \$
(1320900 – 28940)	- 40 000 \$
▪ Augmentation du budget transfert à l'état des activités d'investissement (1320990 - 29820)	+ 300 000 \$
▪ Variation au poste « Contribution autre » de la Direction générale (1310100 - 29998)	+ 117 850 \$

Les transferts budgétaires se feront au fur et à mesure des demandes des services.

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service des finances à créer le projet suivant à même le budget de transfert à l'état des activités d'investissement, celui-ci ayant déjà été accepté lors de la reddition de comptes du 30 avril dernier.

- Créer un projet pour le remplacement du système de gestion du carburant 125 000 \$

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service des finances à modifier la résolution VS-CE-2016-511 – Aménagement des locaux administratifs du Service des équipements motorisés (P168104), libellé comme suit : « ... laquelle somme sera puisée à même le fonds de roulement, trois ans » par « ... laquelle somme sera puisée à même le transfert à l'état des activités d'investissement. »

Adoptée à l'unanimité.

3.4 DENIS LAVOIE – AUTORISATION DE CONSTRUIRE À L'INTÉRIEUR D'UNE SERVITUDE;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 28 octobre 2016

VS-CE-2016-1116

CONSIDÉRANT la propriété de Monsieur Denis Lavoie, désignée comme étant le lot 4 871 478 du cadastre du Québec et située au 3282, rue des Coquelicots, arrondissement de Jonquière;

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot 4 871 478 du cadastre du Québec est affectée d'une servitude (acte # 19 922 018 publié le 9 mai 2013), d'une largeur de 1,52 mètres le long des limites, pour l'installation et le maintien des lignes de distribution d'énergie électrique;

CONSIDÉRANT que le requérant désire construire une remise à l'intérieur de l'assiette de la servitude;

CONSIDÉRANT que le Service d'Hydro-Jonquière accepte l'empiétement dans l'assiette de la servitude, à l'intérieur de l'assiette Nord seulement, le tout tel que montré au plan accompagnant cette demande;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay peut, par consentement écrit, autoriser une construction à l'intérieur de l'assiette de la servitude;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise Monsieur Denis Lavoie, domicilié au 2500, rue Chauveau, Jonquière, Québec, G7S 5P7 et propriétaire du lot 4 871 478 du cadastre du Québec situé au 3282, rue des Coquelicots, arrondissement de Jonquière, à construire une remise à l'intérieur de l'assiette Nord de la servitude # 19 922 018, le tout selon les recommandations du Service d'Hydro-Jonquière.

Adoptée à l'unanimité.

3.5 JEAN-PHILIPPE LESSARD – AUTORISATION DE CONSTRUIRE À L'INTÉRIEUR D'UNE SERVITUDE;

VS-CE-2016-1117

CONSIDÉRANT la propriété de Monsieur Jean-Philippe Lessard, désignée comme étant le lot 2 855 873 du cadastre du Québec et située au 2508, rue des Courlis, arrondissement de Jonquière;

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot 2 855 873 du cadastre du Québec est affectée d'une servitude (acte # 354356 publié le 16 novembre 1979), d'une largeur de 1,52 mètres le long des limites, pour l'installation et le maintien des lignes de distribution d'énergie électrique;

CONSIDÉRANT que le requérant désire construire un garage à l'intérieur de l'assiette de la servitude;

CONSIDÉRANT que le Service d'Hydro-Jonquière accepte l'empiétement dans l'assiette de la servitude, à l'intérieur des limites Nord-Ouest et Nord-Est seulement, le tout tel que montré au plan accompagnant cette demande;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay peut, par consentement écrit, autoriser une construction à l'intérieur de l'assiette de la servitude;

À CES CAUSES, il est résolu :

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 28 octobre 2016

QUE la Ville de Saguenay autorise Monsieur Jean-Philippe Lessard, domicilié au 2508, rue des Courlis, Jonquière, Québec, G7X 8H8 et propriétaire du lot 2 855 873 du cadastre du Québec situé au 2508, rue des Courlis, Jonquière, à construire un garage à l'intérieur de l'assiette Nord-Ouest et Nord-Est de la servitude # 354356, le tout selon les recommandations du Service d'Hydro-Jonquière.

Adoptée à l'unanimité.

3.6 MARTINE ÉMOND – AUTORISATION DE CONSTRUIRE À L'INTÉRIEUR D'UNE SERVITUDE;

VS-CE-2016-1118

CONSIDÉRANT la propriété de Madame Martine Émond, désignée comme étant le lot 2 858 450 du cadastre du Québec et située au 3758, rue de l'Avignon, arrondissement de Jonquière;

CONSIDÉRANT qu'une partie du lot 2 858 450 du cadastre du Québec est affectée d'une servitude (acte # 312 324 publié le 4 avril 1977), d'une largeur de 1,52 mètres le long des limites, pour l'installation et le maintien des lignes de distribution d'énergie électrique;

CONSIDÉRANT que la requérante désire construire un garage attenant à l'intérieur de l'assiette de la servitude;

CONSIDÉRANT que le Service d'Hydro-Jonquière accepte l'empiétement dans l'assiette de la servitude, à l'intérieur de l'assiette Est seulement, le tout tel que montré au plan accompagnant cette demande;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay peut, par consentement écrit, autoriser une construction à l'intérieur de l'assiette de la servitude;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise Madame Martine Émond, domiciliée au 3758, rue d'Avignon, Jonquière, Québec, G7X 8V1 et propriétaire du lot 2 858 450 du cadastre du Québec situé au 3758, rue d'Avignon, Jonquière, à construire un garage attenant à l'intérieur de l'assiette Est de la servitude # 312 324, le tout selon les recommandations du Service d'Hydro-Jonquière.

Adoptée à l'unanimité.

3.7 CONSEIL DU TRÉSOR, DE VÉRIFICATION ET RESSOURCES HUMAINES – PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 OCTOBRE 2016;

VS-CE-2016-1119

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte le rapport de la réunion tenue le 6 octobre 2016 par le Conseil du trésor, de vérification et ressources humaines, dont copie a été remise à chacun des membres du comité, adopte les recommandations numéros VS-CTRH-2016-109 à VS-CTRH-2016-137 inclusivement, qui deviennent des résolutions de ce comité et autorise les dépenses que comporte la présente approbation.

Adoptée à l'unanimité.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 28 octobre 2016

3.8 M. RAYMOND J. GIRARD - SERVITUDE D'AQUEDUC EN FAVEUR DE LA VILLE DE SAGUENAY;

VS-CE-2016-1120

CONSIDÉRANT que Monsieur Raymond J. Girard est propriétaire du lot 3 095 178 du cadastre du Québec, situé près du boulevard du Saguenay et de la rue de la Garonne Ouest dans l'arrondissement de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle conduite d'aqueduc sera installée sur une partie du lot 3 095 178 du cadastre du Québec, propriété de M. Raymond J. Girard;

CONSIDÉRANT que cette conduite est aussi nécessaire au bouclage de l'aqueduc entre la rue De Quen et le quartier panoramique dans le but d'améliorer le réseau en place;

CONSIDÉRANT qu'une servitude sera nécessaire sur le terrain de Monsieur Girard et que celle-ci sera consentie à cet effet après travaux;

CONSIDÉRANT que l'assiette de la servitude possède une superficie d'environ 665 m² et une largeur d'environ 6 mètres;

CONSIDÉRANT que Monsieur Girard accepte de consentir la servitude pour un montant de 2 000 \$, plus le remboursement des frais de déplacement de 600 \$, soit un montant total de 2 600 \$;

CONSIDÉRANT le protocole signé à cet effet le 5 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que les frais de professionnels (arpenteur-géomètre et notaire) seront à la charge de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que les services consultés sont d'accord avec le principe ;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay accepte la cession d'une servitude d'aqueduc par M. Raymond J. Girard, 32-110, Havelock St, Ottawa, Ontario, K1S 5L3, sur une partie du lot 3 095 178 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 665 m² pour un montant de 2 000 \$.

QU'UN montant de 600 \$ lui soit également versé pour le remboursement de ses frais de déplacement et représentation.

QUE la Ville de Saguenay mandate la firme Tremblay, Laliberté, arpenteurs-géomètres ainsi que Me Marc Beaulieu, notaire.

QUE les fonds requis soient puisés à même le R140093-995;

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 28 octobre 2016

3.9 BOULEVARD DU SAGUENAY ET RUE DE L'ÉGLISE (JONQUIÈRE) – RUE DU PARC-INDUSTRIEL (JONQUIÈRE) – RUE BOSSÉ (CHICOUTIMI) – RUE DES HIRONDELLES (LA BAIE) – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2016-1121

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement numéro VS-R-2008-55, le chef de division – Propriétés, a le pouvoir d'autoriser une dépense jusqu'à concurrence d'un montant de 5 000,00 \$;

CONSIDÉRANT que lorsque le chef de division autorise une dépense en vertu du règlement numéro VS-R-2008-55, il doit en informer le comité exécutif;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé par la « chef de division – Propriétés » du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement numéro VS-R-2008-55, à la firme suivante :

- A) Immobilière, société d'évaluation conseil, pour évaluation d'immeubles, boulevard du Saguenay et rue de l'Église, arrondissement de Jonquière, pour les lots 2 413 429 et 2 413 432 du cadastre du Québec, pour un montant d'environ 1 000 \$;
- B) Brisson Tremblay Fleury et associés, évaluateurs, pour évaluation d'immeubles soit celui du 3552, rue du Parc-Industriel dans l'arrondissement de Jonquière, lot 2 412 340 du cadastre du Québec, pour un montant approximatif de 1 200 \$;
- C) Chiasson Thomas et associés, pour arpentage du lot 2 412 340, 3552 rue du Parc-Industriel, arrondissement de Jonquière, pour un montant approximatif de 3 000 \$;
- D) Immobilière, société d'évaluation conseil, pour évaluation d'immeubles soit celui du 251, rue Bossé dans l'arrondissement de Chicoutimi, lot 2 686 993 du cadastre du Québec, pour un montant approximatif de 800 \$;
- E) Chiasson Thomas et associés, pour arpentage du lot 2 686 993, 251, rue Bossé, arrondissement de Chicoutimi, pour un montant approximatif de 3 000 \$;

QUE les fonds requis, n'excédant pas les limites autorisées (5 000,00 \$ incluant toutes les taxes), soient puisés à même le budget d'honoraires professionnels du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (poste budgétaire # 6000200-24190).

- A) Chiasson Thomas et associés, pour description technique sur une partie des lots 5 886 484 à 5 886 491 et 5 886 519 (arrière-lot de la rue des Hirondelles, arrondissement de La Baie) pour un montant approximatif de 1 350 \$;

QUE les fonds requis, n'excédant pas les limites autorisées (5 000,00 \$ incluant toutes les taxes), soient puisés à même le budget d'honoraires professionnels du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme (poste budgétaire # R120132).

Adoptée à l'unanimité.

3.10 CHEMIN DES PORTAGEURS – SECTEUR LATERRIÈRE –

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 28 octobre 2016

**AUTORISATION DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC –
VENTE D'UN TERRAIN CONSTRUCTIBLE;**

VS-CE-2016-1122

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay est propriétaire du lot 4 416 079 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que ce terrain est constructible situé en front du chemin des Portageurs dans le secteur de Laterrière;

CONSIDÉRANT la politique de gestion des propriétés de la Ville de Saguenay, nos services recommandent de procéder par appel d'offres public pour la vente de ce terrain;

CONSIDÉRANT que le lot 4 416 079 du cadastre du Québec, d'une superficie de 4 398,3 m², a fait l'objet d'une évaluation par la firme BTF pour fixer la valeur marchande;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay procède par appel d'offres public pour la vente du lot 4 416 079 du cadastre du Québec, soit un terrain vacant et constructible en front du chemin des Portageurs dans le secteur de Laterrière.

QUE le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et le Service des approvisionnements soient autorisés à procéder aux démarches requises.

Adoptée à l'unanimité.

**3.11 CAMPAGNE IMPACT CONTRE LA CONDUITE AVEC FACULTÉS
AFFAIBLIES POUR 2017 À 2021 – BUDGET RÉCURRENT;**

VS-CE-2016-1123

CONSIDÉRANT que d'ici cinq ans, le Service de sécurité publique de la Ville de Saguenay veut contribuer à améliorer le bilan routier en ce qui a trait aux dossiers liés à la conduite avec les capacités affaiblies par l'alcool et la drogue sur son territoire;

CONSIDÉRANT la volonté de réaliser la campagne IMPACT afin de sensibiliser divers publics à l'importance de ne pas conduire avec les facultés affaiblies par différentes actions tout au long des prochaines années;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay octroie un montant de 10 000 \$ récurrent pour les cinq prochaines années (2017, 2018, 2019, 2020 et 2021) au Service de sécurité publique de la Ville de Saguenay afin de réaliser la campagne IMPACT et de maintenir la présentation de la pièce de théâtre IMPACT aux jeunes de secondaire 5.

Adoptée à l'unanimité.

**3.12 INSTALLATION D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE AUX Puits D'EAU
POTABLE PUILB 72 (ARRONDISSEMENT DE LA BAIE) – AVIS DE**

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 28 octobre 2016

DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 1;

VS-CE-2016-1124

CONSIDÉRANT que l'Adjudicataire Achard Électrique a été mandaté pour la réalisation des travaux d'installation d'un groupe électrogène au puits d'eau potable PUILB 72 dans l'arrondissement de La Baie;

CONSIDÉRANT que, durant les travaux, des conditions de chantier différentes de celles initialement prévues aux plans et devis ont eu un impact sur l'envergure des travaux;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires ont fait l'objet d'une directive de changement analysée et vérifiée;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant la directive de changement à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve la directive de changement numéro et en autorise le paiement pour un total de 1 971,08 \$, taxes incluses.

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 6501062.067.R140093.

Adoptée à l'unanimité.

3.13 BOUCLAGE D'AQUEDUC ENTRE LES RUES DE QUEN ET BOIS-DE-BOULOGNE (ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) – APPEL D'OFFRES 2016-343;

VS-CE-2016-1125

CONSIDÉRANT que les travaux sont réalisés dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour bouclage d'aqueduc entre les rues De Quen et du Bois-de-Boulogne en passant par la piste cyclable existante de ce secteur (appel d'offres 2016-343 estimé de 700 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

LES EXCAVATIONS G. LAROUCHE INC. (NEQ : 1143390095)
121, rue des Bruyères, Alma (Québec) G8E 1J9

542 111,00 \$

EXCAVATION R & R INC. (NEQ : 11429871772)
3118, boul. Ste-Geneviève, Chicoutimi (Québec) G7H 5B2

550 918,10 \$

EXCAVATION L.M.R. (NEQ : 1171939367)

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 28 octobre 2016

Comité exécutif du 13 octobre 2016

4164, boul. du Royaume, C.P. 367 (Québec) G7X 7W1	558 364,99 \$
TERRASSEMENT JOCELYN FORTIN (NEQ : 1169997252) 1065, rue des Pins O. Alma (Québec) G8B 7V7	664 307,59 \$
INTER-PROJET (9099-3593 Qc inc.) (NEQ : 1149770274) 3530, rue de l'Énergie, Jonquière (Québec) G7X 9H3	704 241,34 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
LES EXCAVATIONS G. LAROUCHE INC.	1 à 9	Bouclage d'aqueduc entre les rues de Quen et Bois-de-Boulogne dans l'arrondissement de Chicoutimi	471 503,37 \$
Total avant taxes :			471 503,37 \$
TPS :		5%	23 575,17 \$
TVQ :		9,975 %	47 032,46 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			542 111,00 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 6501062.070.R140093.

Adoptée à l'unanimité.

3.14 TRAVAUX DE FOSSÉS (ARRONDISSEMENT DE LA BAIE) – APPEL D’OFFRES 2016-347;

VS-CE-2016-1126

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité quatre (4) soumissionnaires à présenter des prix pour des travaux de fossés à faire sur la route de l'Anse-à-Benjamin de l'arrondissement de La Baie (appel d’offres 2016-347);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

FERME JULES POULIN INC. (NEQ : 1143632686) 3582, chemin St-Jean, La Baie (Québec) G7B 3P6	22 181,15 \$
LES ENTREPRISES LÉON BOUCHARD & FILS LTÉE (NEQ : 1142456590) 2212, chemin du Plateau nord, La Baie (Québec) G7B 0G8	22 860,48 \$

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 28 octobre 2016

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
FERME JULES POULIN INC.	1	Travaux de fossés / Arrondissement de La Baie	19 292,15 \$
Total avant taxes :			19 292,15 \$
TPS :		5%	964,61 \$
TVQ :		9,975 %	1 924,36 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			22 181,15 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R140135.936.25210.

Adoptée à l'unanimité.

**3.15 CENTRE GEORGES-VÉZINA (ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) –
REEMPLACEMENT COUVRE-PLANCHER – APPEL D’OFFRES 2016-369;
VS-CE-2016-1127**

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité trois (3) soumissionnaires à présenter des prix pour remplacer les couvre-planchers et refaire les logos des Saguenéens dans les locaux #1170, 1180 et 1190 au Centre Georges-Vézina de l'arrondissement de Chicoutimi (appel d’offres 2016-369);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

RÉNO-TAPIS PLUS INC. (NEQ : 1141027632) 2100, boul. Talbot, Chicoutimi (Québec) G7H 8B5	19 603,24 \$
ROLAND MARQUIS LTÉE (NEQ : 1163296024) 308, rue Albert, La Baie (Québec) G7B 3L4	25 869,38 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
RÉNO-TAPIS PLUS INC.	1 à 3	Remplacement couvre-plancher Centre Georges-Vézina / Arr. de Chicoutimi	17 050,00 \$
Total avant taxes :			17 050,00 \$
TPS :		5%	852,50 \$
TVQ :		9,975 %	1 700,74 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			19 603,24 \$

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 28 octobre 2016

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8100210-25220.

Adoptée à l'unanimité.

**3.16 RUE ROUSSEL ENTRE LES RUES BUIES ET DE BEAUVOIR
(ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) – REMPLACEMENT DE
L'ÉGOUT SANITAIRE – APPEL D'OFFRES 2016-348;
VS-CE-2016-1128**

CONSIDÉRANT que les travaux sont réalisés dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour le remplacement de l'égout sanitaire sur la rue Roussel sur une longueur approximative de 280 mètres (appel d'offres 2016-348 estimé de 400 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

CLAVEAU & FILS (NEQ : 1148388136) 3461, boul. Saguenay, Jonquière (Québec) G7X 1H2	289 578,41 \$
LES EXCAVATIONS G. LAROUCHE INC. (NEQ : 1143390095) 121, rue des Bruyères, Alma (Québec) G8E 1J9	365 365,00 \$
LES ENTREPRISES ROSARIO MARTEL INC. (NEQ : 1141998386) 700, avenue Sicard, Alma (Québec) G8B 6Y8	366 770,25 \$
EXCAVATION L.M.R. (2852-6648 Qc inc.) (NEQ : 1171939367) 4164, boul. du Royaume, C.P. 367, Jonquière (Québec) G7X 7W1	545 474,78 \$
INTER-PROJET (9099-3593 Qc inc.) (NEQ : 1149770274) 3530, rue de l'Énergie, Jonquière (Québec) G7X 9H3	592 663,41 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
---------------	-------	-------------	------------------

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 28 octobre 2016

Comité exécutif du 13 octobre 2016

CLAVEAU & FILS INC.	1 à 5	Remplacement de l'égout sanitaire – rue Roussel entre les rues Buies et de Beauvoir dans l'arrondissement de Chicoutimi	251 862,07 \$
Total avant taxes :			251 862,07 \$
TPS :		5%	12 593,10 \$
TVQ :		9,975 %	25 123,24 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			289 578,41 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 6501062.500.R140093.

Adoptée à l'unanimité.

3.17 SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE – PROLONGEMENT DE LA RUE SIR-WILFRID-LAURIER (ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) – APPEL D’OFFRES 2016-306;

VS-CE-2016-1129

CONSIDÉRANT que la division approvisionnement de la Direction des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour les études préparatoires, la confection de plans et devis, la demande d’autorisation au MDDELCC, le processus d’Appel d’Offres, l’analyse des Soumissions, la surveillance des travaux, les réceptions provisoire et définitive et toute autre recommandation pour le projet de prolongement de la rue Sir-Wilfrid-Laurier dans l’arrondissement de Jonquière. (appel d’offres 2016-306);

CONSIDÉRANT que les six (6) soumissionnaires se sont vus attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70 % ce qui est une condition essentielle pour l'ouverture de l'enveloppe de prix;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture et l'évaluation des soumissions déposées :

LOUIS-MARIE GAUTHIER, INGÉNIEUR (NEQ : 1144038362)
2184, boul. Talbot, Chicoutimi (Qc) G7H 8B5
Pointage final : 28.70 Rang : 1 Prix : 42 762,65 \$, taxes incluses

CÉGERTEC WORLEYPARSONS (NEQ : 1167830299)
255, rue Racine Est, C.P. 8420, Chicoutimi (Qc) G7H 5C2
Pointage final : 24.52 Rang : 2 Prix : 55 762,88 \$, taxes incluses

UNIGEC INC. (NEQ : 1142677237)
1846, rue des Outardes, Chicoutimi (Qc) G7K 1H1
Pointage final : 22.29 Rang : 3 Prix : 59 002,85 \$, taxes incluses

WSP CANADA INC. (NEQ : 1148357057)
125, rue Racine Est, Chicoutimi (Qc) G7H 1R5
Pointage final : 16.84 Rang : 4 Prix : 79 332,75 \$, taxes incluses

TETRATECH QB INC. (NEQ : 1169411510)
3251, boul. St-François, Jonquière (Qc) G7T 1A1

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 28 octobre 2016

Pointage final : 15.44	Rang : 5	Prix : 82 700,37 \$, taxes incluses
------------------------	----------	-------------------------------------

GÉMEL INC. (NEQ : 1141487083)
110, rue Racine Est, bureau 310, Chicoutimi (Qc) G7H 1R1
Pointage final : 14.57 Rang : 6 Prix : 88 024,86 \$, taxes incluses

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat, conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt VS-R-2016-49, au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
LOUIS-MARIE GAUTHIER, INGÉNIEUR	1	OSP en ingénierie pour le prolongement de la rue Sir-Wilfrid-Laurier dans l'arrondissement de Jonquière	37 193,00 \$
Total avant taxes :			37 193,00 \$
TPS :		5%	1 859,65 \$
TVQ :		9,975 %	3 710,00 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			42 762,65 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires 6501077.033.R160006 et 6501021.074.R100006.

Adoptée à l'unanimité.

**3.18 VILLE DE SAGUENAY – MISE AUX NORMES DE CINQ SALLES
MÉCANIQUES – APPEL D’OFFRES 2016-324;
VS-CE-2016-1130**

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d'offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour la mise aux normes de cinq salles mécaniques (appel d'offres 2016-324 estimé de 103 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

CÉVICO INC. (NEQ : 1168281187)
800, boul. Ste-Geneviève, Chicoutimi (Québec) G7G 2E8
96 341,30 \$

LES CONSTRUCTIONS CR (9042-5976 Qc inc.) (NEQ : 1146235313)
3435, boul. de la Grande-Baie Sud, La Baie (Québec) G7B 1G3

AMEC CONSTRUCTION INC. (NEQ : 1161430567)
312, rue Joseph-Gagné Sud, La Baie (Québec) G7B 3P6

LES CONSTRUCTIONS TECT-HAB INC. (NEQ : 1169699783)

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 28 octobre 2016

Comité exécutif du 13 octobre 2016

1644, boul. Ste-Geneviève, Chicoutimi (Québec) G7G 3W6	127 348,61 \$
INTER-PROJET (9099-3593 Qc inc.) (NEQ : 1149770274) 3530, rue de l'Énergie, Jonquière (Québec) G7X 9H3	174 363,83 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
CEVICO INC.	1 à 5	Mise aux normes de cinq salles mécaniques – Ville de Saguenay	83 793,26 \$
Total avant taxes :			83 793,26 \$
TPS :		5%	4 189,66 \$
TVQ :		9,975 %	8 358,38 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			96 341,30 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8101094.002.R150136.

Adoptée à l'unanimité.

**3.19 ÉGLISE SAINT-ÉDOUARD (ARRONDISSEMENT DE LA BAIE) -
CARACTÉRISATION DES MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR
DE L'AMIANTE – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR
DE DÉLÉGUER;**

VS-CE-2016-1131

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur général peut mandater des professionnels jusqu'à la limite permise par ledit règlement;

CONSIDÉRANT que lorsque le directeur général autorise une dépense en vertu du règlement no. VS-R-2008-55, il doit en informer le comité exécutif,

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme SNC-Lavalin, par le directeur général dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement numéro VS-R-2008-55, afin de réaliser une étude consistant à vérifier si des matériaux contenant de l'amiante sont présents dans l'Église Saint-Édouard située au 633, boulevard de la Grande-Baie Sud, arrondissement de La Baie.

ET QUE les fonds requis n'excédant pas la limite autorisée, toutes taxes incluses, soient puisés à même les honoraires professionnels de la Direction générale, lequel montant sera transféré par la suite dans le compte 8100010-24190 du Service des immeubles.

Adoptée à l'unanimité.

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 28 octobre 2016

**3.20 PAVILLON DE L'AGRICULTURE ET AU PALAIS DES SPORTS –
REMPLACEMENT DES SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION – ÉTUDE DE
FAISABILITÉ – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE
DÉLÉGUER;**

VS-CE-2016-1132

CONSIDÉRANT qu'aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur général peut mandater des professionnels jusqu'à la limite permise par ledit règlement;

CONSIDÉRANT que lorsque le directeur général autorise une dépense en vertu du règlement no. VS-R-2008-55, il doit en informer le comité exécutif,

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme Pro-énergie, par le directeur général dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement numéro VS-R-2008-55, afin de réaliser une étude de faisabilité pour le remplacement des systèmes de réfrigération au Pavillon de l'agriculture dans l'arrondissement de Chicoutimi et au Palais des sports dans l'arrondissement de Jonquière.

ET QUE les fonds requis n'excédant pas la limite autorisée, toutes taxes incluses, soient puisés à même le budget R150140-006.

Adoptée à l'unanimité.

**3.21 RECONNAISSANCE D'ORGANISMES BÉNÉFICIAIRE DÉJÀ D'UNE
RECONNAISSANCE TACITE;**

VS-CE-2016-1133

CONSIDÉRANT que les organismes ci-dessus mentionnés bénéficient déjà d'une reconnaissance tacite, donc le même traitement que s'ils étaient reconnus par la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de confirmer la reconnaissance desdits organismes par une résolution officielle de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que les organismes déjà reconnus conservent leur statu quo;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte de reconnaître les associations mentionnées sur la liste suivante :

- ✓ Intégration La Baie;
- ✓ Grand prix cycliste (nom au REQ : Coupe des Nations – Ville de Saguenay);
- ✓ Grand défi Pierre Lavoie (nom REQ : Go le grand Défi inc.).

Adoptée à l'unanimité.

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 28 octobre 2016

**3.22 AIDE FINANCIÈRE – VERSEMENT PRÉLIMINAIRE-COOPÉRATIVE
D'HABITATION L'ÉCLUSE;**

VS-CE-2016-1134

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay, aux termes de la résolution VS-CE-2010-1384, acceptait de verser la somme de 385 000 \$ à la Coopérative d'habitation de l'Écluse, dans le cadre de la phase 2 du projet d'ajout de 8 unités de logements aux 11 unités existantes destinées à des familles avec enfants et également un crédit de taxes foncières et services de 25 ans dans le cadre du programme complémentaire à celui de la Société d'habitation, règlement VS-R-2005-61;

CONSIDÉRANT que le promoteur demande à la Ville de Saguenay un premier versement de l'ordre de 365 750 \$ effectué à l'ordre de la Coopérative d'habitation de l'Écluse;

CONSIDÉRANT que le certificat d'acceptation provisoire des travaux a été déposé en date du 19 août 2016 autorisant la livraison du bâtiment;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay effectue un versement au montant de 365 750 \$ à l'organisme Coopérative d'habitation de l'Écluse;

ET QUE les fonds soient puisés à même le fonds de développement au logement social.

Adoptée à l'unanimité.

3.23 TRAXXION4 SPORTS NAUTIQUES – PROTOCOLE D'ENTENTE;

VS-CE-2016-1135

CONSIDÉRANT que Traxxion4 sports nautiques a acheté des équipements pour le « wake parc » sur le lac Kénogami, suivant des versements de subvention par divers organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay désire établir une entente écrite avec Traxxion4 sports nautiques afin de s'assurer que ces équipements resteront sur le territoire de la Ville;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte de signer un protocole d'entente avec Traxxion4 sports nautiques;

ET QUE la Ville de Saguenay autorise Mmes Carolynne Dunn et Mélanie Murray, respectivement chef de division communautaire et plein air et conseillère plein air, à signer, pour et au nom de la Ville de Saguenay le protocole d'entente.

ET QUE le dossier soit transmis à la directrice de l'arrondissement de Jonquière afin qu'une décision soit prise par le Conseil d'arrondissement quant au versement des fonds requis le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité.

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 28 octobre 2016

3.24 INSTALLATION DE DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT – APPEL D’OFFRES 2016-338

VS-CE-2016-1136

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité six (6) soumissionnaires à présenter des prix pour l’installation de dispositifs antirefoulement sur les entrées et les équipements nécessitant un tel dispositif dans différents bâtiments (appel d’offres 2016-338);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

CHAUFFAGE MODERNE INC. (NEQ : 1165727976)
2820, rue de La Salle, Jonquière (Québec) G7S 2A4
34 030,30 \$

TUYAUTERIE NRJ INC. (NEQ : 1143007525)
2500, rue Alexis-le-trotteur, Jonquière (Québec) G7X 0G1
34 789,67 \$

PRO COMBUSTION INC. (NEQ : 1147008214)
1301, rue Manic, Chicoutimi (Québec) G7K 1G7
57 379,01 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
CHAUFFAGE MODERNE INC.	1 à 17	Installation de dispositifs antirefoulement dans divers bâtiments de la Ville de Saguenay	29 598,00 \$
Total avant taxes :			29 598,00 \$
TPS :		5%	1 479,90 \$
TVQ :		9,975 %	2 952,40 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			34 030,30 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8101094.002.R150136.

Adoptée à l'unanimité.

3.25 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – SOUFFLEUSES À NEIGE DÉTACHABLES 3 000 TONNES PAR HEURE – 375HP – APPEL D’OFFRES 2016-349;

VS-CE-2016-1137

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 28 octobre 2016

Comité exécutif du 13 octobre 2016

l'acquisition de deux (2) souffleuses à neige détachables neuves d'une capacité de déblaiement minimale de 3 000 tonnes / heures pour le Service des travaux publics (appel d'offres 2016-349 estimé de 345 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

J.A. LARUE INC. (NEQ : 1148795827)
660, rue Lenoir, Québec (Québec) G1X 3W3

Poste 1 :	143 631,37 \$
Poste 2 :	143 631,37 \$

GROUPE CONTANT (NEQ : 1171681514)
6310, boul. des Mille-Iles, Laval (Québec) H7B 1B3

Poste 1 :	166 598,78 \$
Poste 2 :	166 598,78 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
J.A. LARUE INC.	1	Souffleuse à neige à ruban	124 924,00 \$
	2	Souffleuse à neige à 2 vis	124 924,00 \$
Total avant taxes :			249 848,00 \$
TPS :		5%	12 492,40 \$
TVQ :		9,975 %	24 922,34 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			287 262,74 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 8301000.103.R150136.

Adoptée à l'unanimité.

3.26 SECTEURS DE SAINT-JEAN-VIANNEY ET DU CENTRE DE SKI DE FOND
NORVÉGIEN – INTERDICTION DE TIR;
VS-CE-2016-1138

CONSIDÉRANT que la pratique du tir est réalisée de façon anarchique et non sécuritaire dans les secteurs de Saint-Jean-Vianney ainsi que dans le secteur du Centre de ski le Norvégien sur le chemin Saint-Benoit dans l'arrondissement de Jonquière;

CONSIDÉRANT que suite à des plaintes de citoyens, des sites de tir ont été répertoriés depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que le règlement VS-R-2007-49 relatif à la paix et au bon ordre dans la Ville de Saguenay permet au comité exécutif d'interdire le tir aux endroits problématiques et d'installer l'affichage nécessaire faisant état de l'interdiction sur ses propriétés et celles qu'elle gère ;

À CES CAUSES, il est résolu :

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 28 octobre 2016

QUE la Ville de Saguenay interdise le tir aux endroits suivants :

- Sur les lots intra municipaux (5 419 447, 5 419 448, 5 419 449, 5 419 450, 5 419 451, 5 419 488, 5 419 489, 5 419 533, 5 419 534, 5 419 535, 5 419 536, 5 419 538, 5 419 539, ,5 419 540, 5 419 541, 5 419 542, 5 419 544, 5 419 545, 5 419 915, 5 419 917, 5 419 919, 5 419 920, 5 419 921, 5 419 922, 5 419 923, 5 419 924, 5 420 165, 5 420 166, 5 420 167, 5 421 605, 5 421 609, 5 421 615, 5 421 616, 5 421 617, ,5 421 618, 5 421 625, 5 421 626, 5 510 169) dans le secteur, traversé par la route de Saint-Jean-Vianney et la rue Wilson (ancien village de Saint-Jean-Vianney), dans le quadrilatère formé par la route Mathias au Nord, la rivière aux Vases à l’Est, la rivière Saguenay au Sud et la rivière Shipshaw à l’Ouest;
- Sur les lots intra municipaux utilisés par le Club de ski de fond le Norvégien pour les sentiers multi usages, tels que le ski de fond, le vélo de montagne et la course à pied accessibles par le chemin Saint-Benoît.

Adoptée à l'unanimité.

4. AIDE AUX ORGANISMES

QUE la Ville de Saguenay verse la somme suivante aux organismes ci-après mentionnés :

VS-CE-2016-1139

Code administratif AO-2016	Sujet	Montant octroyé	Code *1	Code *2	Code *3	Code *4	Justification	Notes
270	Association pour la promotion des droits des personnes handicapées de Jonquière (A.P.D.P.H.) 2435 Rue Saint-Jean-Baptiste Jonquière (QC) G7X 7W6	200\$		X			Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	
271	Carrefour jeunesse emploi Saguenay inc. 942 Rue de la Fabrique La Baie (QC) G7B 2T1	12500\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (projet Ici c'est possible).	
272	Centre féminin du Saguenay inc. C.P. 20084 Chicoutimi (QC) G7S 7S2	1000\$		X			Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	
273	Club de natation de Jonquière 2435 Rue Saint-Jean-Baptiste Jonquière (QC) G8A 1X3	2000\$		X			Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (Pour Opération Nez-Rouge 2016).	

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 28 octobre 2016

Comité exécutif du 13 octobre 2016

Code administratif AO-2016	Sujet	Montant octroyé	Code *1	Code *2	Code *3	Code *4	Justification	Notes
274	CQRDA 637-102 Boulevard Talbot Chicoutimi (QC) G7H 6A4	100\$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.	

• **Légende :**

- Code 1 : poste budgétaire 1320190-29700
- Code 2 : poste budgétaire 1100100-29700
- Code 3 : poste budgétaire 1970100-29700
- Code 4 : poste budgétaire 7000100-29700

Adoptée à l’unanimité.

REFUS

QUE la Ville de Saguenay, considérant le nombre important de sollicitations et les disponibilités financières limitées, exprime à regret qu’elle ne pourra pour cette année, répondre favorablement aux demandes qui suivent :

Résolution	Sujet
VS-CE-2016-1140	Association des Arthritiques Saguenay-Lac-Saint-Jean 124 rue d’Orléans Chicoutimi (Québec) G7G 1H4
VS-CE-2016-1141	Fondation de la Réussite du Fjord 36, rue Jacques-Cartier Est Chicoutimi (Québec) G7H 1W2

Adoptée à l'unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 10h15.

MAIRE

GREFFIÈRE

CD/mg

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 28 octobre 2016